

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Droits de l'Homme : les personnes en situation de handicap aussi comptent



Photo: DR

La ministre en charge des Droits l'Homme, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, lors de son allocution de circonstance hier.

Issa IBRAHIM
Libreville/Gabon

Le Gabon a commémoré hier, 30 mai, la journée nationale des droits de l'Homme instituée par le gouvernement le 15 janvier 2007. À cette occasion, la ministre de la Justice, en charge des Droits de l'Homme et de l'Égalité des genres, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, a relevé l'importance de cette journée au travers d'une allocution circonstancielle. Il s'agit d' "évaluer les progrès réalisés en matière de Droits de l'homme". "Cette évaluation nous permet, d'abord, de prendre la mesure réelle du travail déjà accompli en vue de rendre effectifs les droits fondamentaux reconnus à toute personne et à tout groupe humain, notamment en ce qui concerne l'obligation qui impose que chacun soit traité de manière

équitable, avec dignité et respect", précisera la garde des Sceaux. Et parmi les progrès notables réalisés par notre pays en matière des Droits de l'Homme, Erlyne Antonela Ndembet-Damas relève les lois portant élimination des violences faites aux femmes et celles modifiant le Code civil et le Code pénal de septembre 2021. Des lois permettant "de mieux protéger les femmes et de réduire les discriminations à leur égard". Et le thème de l'édition 2022 "Pour des lois accessibles à tous" cadre parfaitement avec la détermination des plus hautes autorités du pays, en tête desquelles le chef de l'État Ali Bongo Ondimba, qui "entendent œuvrer encore davantage pour le soutien et l'inclusion des personnes vulnérables, ainsi que pour la promotion

de l'égalité de tous les citoyens, sans aucune distinction pouvant les rabaisser, les dévaloriser ou les desservir", énonce le membre du gouvernement. Il s'agit ici, ni plus ni moins, que de répondre

à "la volonté de notre pays de respecter l'ensemble de ses engagements en matière de droits de l'homme, particulièrement ceux contenus dans les dispositions des articles 2 et 21 de la Convention

relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par le Gabon en 2007". Autant dire un engagement collectif auquel la garde des Sceaux convie "tous et chacun à réfléchir à ce que nous

pouvons faire dans nos maisons, dans nos lieux de travail, dans nos écoles et dans tous les espaces publics et privés, afin que les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap soient garantis dans notre pays."

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES, DE LA CULTURE ET DES ARTS
SECRETARIAT GENERAL PAN ISRSTT
DIRECTION CENTRALE DES RESSOURCES HUMAINES
N° 0005 /MESRS/SG/DCRH



APPEL A CANDIDATURE

Le Secrétaire Général informe de l'ouverture à candidatures de quatre-vingt-quinze (95) postes budgétaires, dans les établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour l'année académique 2022-2023, repartis ainsi qu'il suit :

- Université Omar Bongo (UOB), 21 postes budgétaires ;
- Université des Sciences de la Santé (USS), 11 postes ;
- Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM), 12 postes ;
- Université Numérique du Gabon (UNG), 3 postes ;
- Université Internationale de Libreville (UIL), 4 postes ;
- Ecole Normale Supérieure (ENS), 6 postes ;
- Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET), 6 postes ;
- Institut Supérieur de Technologie (IST), 4 postes ;
- Institut Nationale des Sciences de Gestion (INSG), 9 postes ;
- Institut Universitaire des Sciences de l'Organisation (IUSO), 5 postes ;
- Centre National de la Recherche Scientifique et Technique (CENAREST), 9 postes ;
- Centre Interdisciplinaire de Recherche Médicale de Franceville (CIRMF), 5 postes.

• Critères d'éligibilité

- Être titulaire d'un Doctorat nouveau régime avec mention très honorable, d'un PHD ou d'un diplôme équivalent ou supérieur ;
- Avoir une expérience post-doctorale dans l'enseignement et la recherche est un atout supplémentaire pour les candidats ;
- Avoir déjà enregistré des publications dans le domaine sollicité ;
- Avoir moins de 35 ans.

• Composition du Dossier de candidature

- Une lettre de motivation adressée à monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Un Curriculum-vitae ;
- Une copie d'acte de naissance légalisée ;
- Une copie de la CNI/Passport/CS en cours de validité ;
- Une copie du rapport de soutenance ;
- Un extrait de casier judiciaire de moins de trois (3) mois ;
- Les copies de tous les diplômes légalisés ;
- Deux Photos d'identité.

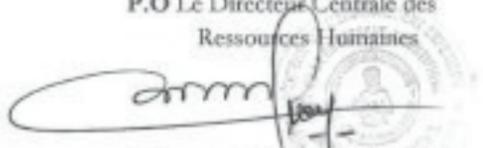
• Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature doivent être déposés en **double exemplaire**, à la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH) du ministère sis au centre-ville, au plus tard le 10 juin 2022 à 15 h 30 mn. Les frais de dossiers sont fixés à 20.000 FCF A.

NB : les champs disciplinaires et spécialités retenus en termes de besoins prioritaires, peuvent être consultés directement dans les établissements concernés ou à la Direction Centrale des Ressources Humaines.

Fait à Libreville, le 25 MAI 2022

Pour le Secrétaire Général
P.O Le Directeur Centrale des
Ressources Humaines


Georgette SADIBI BOUKA